N° 2020/048

Centre de Gestion 14
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Président du Centre de Gestion,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 91-845 du 2 septembre 1991, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des **BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX,**

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Considérant l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire compétente réunie le 13 février 2020, sur la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents,

ARRETE

ARTICLE 1er - La liste d'aptitude prévue aux articles 3,2° et 5 du décret susvisé est arrêtée ainsi qu'il suit:

VERON Sophie

ARTICLE 2 - Cette liste prendra effet le **20 février 2020.**
L'inscription est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi 84-53 ci-dessus visée.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, aux collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Calvados.
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité et transmission au contrôle de légalité.

Fait à Hérouville Saint Clair, le 17 février 2020

LE PRESIDENT

Hubert PICARD

Accusé de réception en préfecture
014-281400028-20200217-2020-048-AR
Date de télétransmission : 19/02/2020
Date de réception préfecture : 19/02/2020